Nouveaux arrivants

Passez nous voir à l'hôtel de ville!

Nous pourrons vous renseigner sur nos diverses activités, règlements et vous remettre des documents qui vous seront utiles tels que: calendrier qui contient plusieurs informations sur la collecte des ordures/recyclage/gros rebuts, petit bottin de la région ainsi que de l'information sur nos organismes.

Consultez aussi notre site internet qui contient plusieurs informations utiles et qui est mis à jour régulièrement.

N'hésitez pas à communiquer avec nous: il nous fera un plaisir de vous renseigner!

Horaire de l'hôtel de ville

Veuillez prendre note que les bureaux de l'hôtel de ville sont ouverts selon l'horaire suivant :

Du lundi au jeudi 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Vendredi de 8h00 à 12h00

Aussi, nos bureaux seront fermés les **25 juin** et **2 juillet** prochains en raison des congés fériés.

Taxation - Évaluation

Le **1er juin** était la date limite du deuxième versement de taxes pour l'année 2018. Nous vous rappelons qu'il est possible de venir payer en personne à l'hôtel de ville par chèque ou en argent comptant. Aussi, vous pouvez payer votre compte à la plupart des institutions bancaires, au comptoir ou en ligne.

Municipalité de Chénéville
63, rue de l'Hôtel-de-Ville
Chénéville (Québec)
J0V 1E0

www.ville.cheneville.qc.ca
adm.cheneville@mrcpapineau.com
819 428-3583, poste 1201

Petit journal Chénéville - Juin 2018

La Municipalité de Chénéville, une qualité de vie!

Camp de jour 2018

RAPPEL : Aide financière pour la participation à un camp de jour

Lors de la séance de mars dernier, le conseil a pris la décision d'annuler le camp de jour pour la saison 2018. Afin d'aider les parents à défrayer les coûts supplémentaires pour inscrire leurs enfants à un camp de jour dans une municipalité voisine, le conseil a décidé d'établir un programme d'aide financière.

Pour tous les détails et obtenir les formulaires nécessaires à la demande, visitez le site internet de la municipalité ou passez à la mairie.

Distinction

Notre bibliothèque a récemment gagné un prix d'excellence dans la catégorie «bibliothèques les plus performantes en 2017 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais». La responsable s'est vu décerner un chèque-cadeau de 250 $ de la librairie *Du Soleil* pour l'achat de nouveaux livres et une magnifique plaque lui a également été remise.

Félicitations à toute l'équipe de la bibliothèque !

<u>Sur la photo:</u>
Chantal Crête, conseillère à Lac-Simon, Nicole Proulx Viens, conseillère de Chénéville

Madeleine Tremblay, responsable de la bibliothèque de Chénéville/ Lac-Simon et Micheline Tessier, présidente du CA de Biblio-Outaouais

Urbanisme

Clôtures

Règlement 2016-061 - Zonage ARTICLE 91

1) Hauteur : La hauteur maximale d'une clôture est de 1,4 mètre en cour avant et de deux (2) mètres en cour arrière et latérale

2) Marge de recul : Aucune clôture ne peut être implantée à moins d'un mètre de toute ligne d'emprise d'une voie de circulation

3) Matériaux prohibés : Les panneaux de bois ou de fibre, la tôle non émaillée ou sans motif, le fil barbelé, la broche à poulailler ou les matériaux qui ne sont pas conçus comme matériaux de clôture sont prohibés.

4) Apparence et entretien : Les clôtures doivent être maintenues en bon état et être constituées d'un ensemble uniforme de matériaux. Les clôtures de bois ou de métal doivent être peintes, vernies ou teintes et les diverses composantes de la clôture (poteaux, montants, etc.) défectueuses, brisées ou endommagées, doivent être remplacées par des composantes identiques ou de nature équivalente.

Véhicules récréatifs

Règlement 2016-061 - Zonage ARTICLE 72

L'utilisation de tout véhicule récréatif est prohibée à l'extérieur des terrains de camping, sauf dans les cas suivants:
1) sur un chantier de construction ou un chantier forestier;
2) sur un terrain occupé par une résidence, pendant une période maximale de 14 journées comprises entre le 15 mai et le 15 septembre;
3) pendant les événements spéciaux et les activités publiques ou communautaires autorisés par résolution du Conseil, lorsque ladite résolution mentionne la possibilité d'utiliser un équipement de camping.

Aucune roulotte ne peut être installée sur des fondations permanentes.

Il est interdit d'ajouter à une roulotte toute construction autre qu'une terrasse ou une véranda amovible qui devront reposer directement sur le sol ou sur des blocs de béton. Ces ajouts ne doivent pas avoir une longueur et une hauteur dépassant celles de la roulotte, ni une largeur excédant trois (3) mètres.

Avis public

Municipalité de Chénéville

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME INTITULÉ :

PROJET DE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME, NUMÉRO 2018-088

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement d'urbanisme mentionné en titre, avis vous est par la présente donné:

QUE le Conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du lundi 4 juin 2018, le projet de règlement mentionné en titre ;

QU' une assemblée publique de consultation, sur ce projet de règlement d'urbanisme, aura lieu le **mardi 26 juin 2018**, à compter de **13** heures, à l'endroit suivant : **hôtel de ville, salle du conseil,** au 63, rue Hôtel-de-Ville à Chénéville.

QU' au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement d'urbanisme, ainsi que les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QU' un résumé des changements qu'apportera ce nouveau règlement fait partie du présent avis public :

Le projet de règlement apportera des changements au plan d'urbanisme en vigueur. Ces modifications concernent l'agrandissement de la zone 7C, suite aux changements apportés au périmètre d'urbanisation de la municipalité lors de l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau.

QUE ce projet de règlement, ainsi que les cartes qui délimitent les zones et les différentes parties du territoire municipal, peut être consulté à l'hôtel de ville de Chénéville, pendant les heures ordinaires de bureau.

Donné à Chénéville, Québec, ce mercredi 6 juin 2018

_____

Suzanne Prévost,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Service de sécurité incendie

On peut faire un feu ou non?

Vous avez peut-être remarqué qu'il n'y a plus d'aiguille qui indique le risque de feu sur les pancartes du village? En effet, la municipalité a cessé cette pratique, jugée peu fiable dû à des mains malveillantes. Nous vous rappelons que les feux de camp sont régis par le règlement 2010-039 qui précise que la personne responsable du feu de camp doit respecter les avis d'interdiction de feu émis par la SOPFEU. Pour connaître l'indice d'inflammabilité émis par la SOPFEU, consultez leur site internet **www.sopfeu.qc.ca** ou celui de la Municipalité www.ville.cheneville.qc.ca .

Le règlement précise aussi que tout feu de camp doit être réalisé dans un aménagement construit de matériaux incombustibles et implantés directement sur le sol sur une surface faite de matériaux incombustibles excédants d'au moins un mètre la structure où doit être érigé le feu. Aussi, un feu de camp ne doit pas dépasser un mètre de diamètre et un mètre de haut. Une personne majeure doit être responsable du feu et être habile à décider des mesures à prendre pour en garder le contrôle et en faire l'extinction.

Le règlement mentionne également que seules les matières suivantes peuvent être brûlées : broussailles, branches d'arbres, petits arbustes et bois.

Pour plus de détails sur les autres modalités du règlement, consultez l'inspecteur municipal.

QU'EST-CE QU'UN « FEU À CIEL OUVERT »?

Tout feu brûlant librement ou pouvant se propager librement. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Urbanisme

Chiens

Au cours de l'année, plusieurs chiens ont été trouvés errants dans les rues dans la municipalité. Selon le règlement 97-009, tous les chiens appartenant à des citoyens de Chénéville, **propriétaires ou locataires**, doivent détenir une médaille. Pour l'obtenir, au coût de 20$ par chien, passez à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

Si nous retrouvons de nouveau un chien perdu, nous pourrons identifier rapidement à qui il appartient. Dans le cas contraire, l'animal est gardé 3 jours et nous en disposons par la suite.

Il est interdit de garder plus de deux (2) animaux dans une unité d'occupation incluant les dépendances et le terrain du propriétaire ou du locataire.

La licence est payable annuellement et valide pour la période allant du 1er mars au 28 février de l'année suivante. Cette licence est incessible et non remboursable. **Avis aux propriétaires:** afin de faciliter l'application de cet article, il est entendu que dès l'enregistrement du chien, et sauf avis contraire écrit, la somme prévue au règlement sera perçue, pour les années subséquentes, directement au compte de taxes annuel. Lorsque le propriétaire de l'animal est locataire, il devra obtenir, par écrit, une permission du propriétaire afin que la taxe soit perçue au compte annuel. **S.v.p., avisez vos nouveaux locataires de cette obligation.**

Serres

Règlement 2016-063 - Construction ARTICLE 19

Toute serre doit être recouverte de verre, de polymère, de plastique rigide (plexiglas) ou de polyéthylène en bonne condition d'une épaisseur minimale de 6 mm.

Économie d'eau potable

Des coûts sont associés à la production et la distribution de l'eau potable. Il est donc important, particulièrement pour les citoyens desservis par le service d'aqueduc, d'éviter de gaspiller l'eau. Par exemple, vous pouvez installer des barils pour récupérer l'eau de pluie afin d'utiliser celle-ci pour arroser vos plantes et jardins. Faire l'installation de produits à faible débit, tels que toilette et pomme de douche, est une autre option.

Environnement

Propreté des terrains et entretien de la végétation

Règlement 2016-061 - Zonage ARTICLE 90

Tout propriétaire doit maintenir son terrain, ses bâtiments et ses usages en bon état de propreté et de conservation.

Tous les terrains occupés ou non, incluant les ravins, doivent être laissés libres de matériaux de construction, de déchets solides, de branches, de broussailles, de mauvaises herbes, de débris végétaux, de papier, de bouteilles, de matériaux hétérogènes de cendres, d'eaux sales, d'immondices, de déchets, de détritus, de fumier, d'animaux morts, de matières fécales ou putréfiables, de rebuts, de pièces de véhicules et de véhicules désaffectés.

Il est défendu de laisser sur un terrain, y compris lors de la construction d'un bâtiment, des rebuts de quelque nature que ce soit, des matériaux de construction en désordre ou des substances inflammables.

La végétation de tous les terrains doit être entretenue convenablement, incluant l'émondage sécuritaire des arbres. Il est interdit de remblayer les pieds d'arbres. Il est strictement défendu d'endommager, d'émonder ou de couper un arbre ou un arbuste situé sur la propriété publique.

Les dispositions précédentes s'appliquent également aux emprises publiques que les propriétaires riverains ont aménagées à leur convenance afin d'en jouir. Les ravins et les fossés pluviaux doivent impérativement demeurer libres de toute matière risquant d'entraver le libre écoulement des eaux de ruissellement.

Gros rebuts

Lors de la collecte des gros rebuts, ce ne sont pas TOUS les articles acceptés à l'écocentre qui peuvent être déposés en bordure de chemin afin qu'ils soient amassés. **Sont considérés comme gros rebuts ou monstres ménagers:** les déchets qui excèdent 1,5 mètre de longueur ou qui pèsent plus de 25 kilogrammes ou qui sont d'origines domestiques (monstres) tels que les mobiliers, les pneus usagés sans jantes, les objets et appareils électroménagers (ex : tapis, meubles de patio, évier, bain, téléviseur, réfrigérateur) et objets de débarras saisonnier (printemps, automne) récupérables **à l'exclusion de réservoir à eau chaude, barbecue au gaz propane sans la bonbonne, de carrosseries d'automobiles et de matériaux de construction**.

→ Prochaines collectes: **5 juillet, 6 septembre et 11 octobre 2018**

En terminant, je tiens à remercier les membres de La Voix des parents d'avoir planifié et organisé cette journée. Je tiens également à dire merci aux deux conseillers attitrés à ce dossier, Mme Sylvie Potvin et M. Maxime Proulx Cadieux. Mais surtout, merci à vous, citoyens de Chénéville, de participer à cette activité et d'ainsi encourager et donner le goût que d'autres initiatives de ce genre à l'avenir !

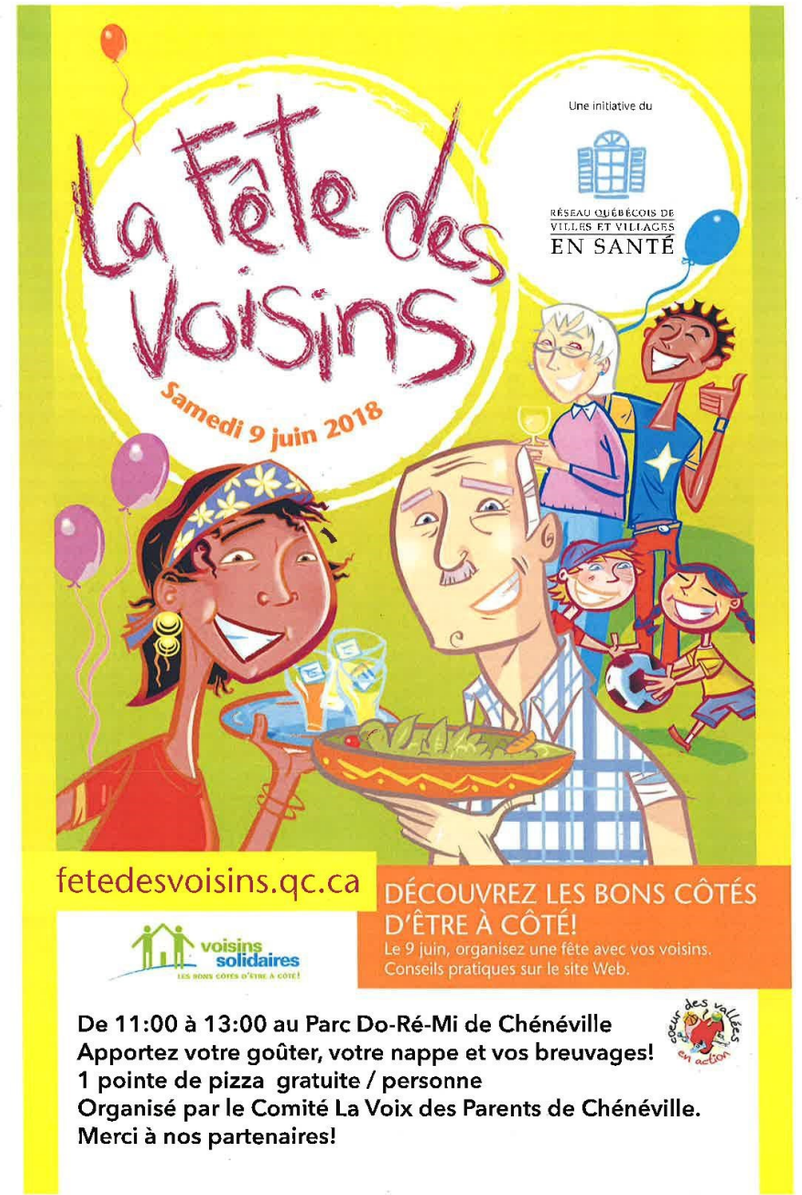

Voix des Parents

Le 5 mai dernier avait lieu une journée plein air. Cet événement était organisé par le comité La Voix des parents. En avant-midi, au parc Do-Ré-Mi, il y a eu l'inauguration d'un bac de jouets et la plantation d'arbres fruitiers. En après-midi, une randonnée dans le sentier de la montagne était organisée. Plusieurs familles ont participé à l'événement et ont pu repartir avec des articles «J'aime Chénéville». Voici le discours prononcé pour l'occasion par monsieur le maire, Gilles Tremblay:

Je suis très heureux de participer à cette belle activité organisée par la Voix des Parents. Le conseil de la municipalité de Chénéville est fier de contribuer financièrement à l'organisation de cette journée.

Le comité La Voix des Parents se réunit depuis plus d'un an. Ensemble, ils ont soulevé des idées en tant que parents de Chénéville et le bac de jouets est une de celles-là. Grâce à cet ajout dans le parc Do-Ré-Mi, les enfants auront plus d'opportunités de bouger et de créer, tout en s'amusant. Il est important que des initiatives de la sorte voient le jour afin que plus de familles s'établissent et restent dans notre municipalité. Chénéville est un endroit où il fait bon vivre et il faut que ce soit également le cas pour nos enfants, qui sont notre relève. Gageons qu'il y aura beaucoup de moments remplis de plaisir passés ici!

Un des autres souhaits mentionnés par les parents, c'est de faire de Chénéville un village nourricier. Les arbustes plantés aujourd'hui ne sont que la première étape de ce projet. Le conseil a entendu les requêtes du comité et des demandes d'aides financières, afin d'augmenter l'offre disponible, sont en cours. Dans la société, la tendance est à l'autosuffisance, mieux s'alimenter et beaucoup de gens cherchent à faire leur part. Le conseil est parfaitement en accord avec cela et c'est pourquoi nous avons adopté un règlement sur la garde de poules en périmètre urbain il y a environ un an. Des arbres dont les fruits appartiennent à toute la communauté, c'est un autre pas!

En ce qui concerne notre sentier dans la montagne, différents projets sont à l'étude. Certains ont été discutés lors des rencontres de la Voix des Parents. La corvée de nettoyage de cet après-midi est l'initiative de ce groupe et permettra à plusieurs d'entre vous de découvrir notre sentier. Il n'est malheureusement pas exploité comme il le devrait à l'heure actuelle, même que certains chénévillois ne connaissent pas du tout son existence! C'est bien dommage, car il s'agit d'une expérience bien agréable à vivre que de monter jusqu'à son belvédère tout là-haut et d'observer le village et ses alentours. Espérons que l'activité d'aujourd'hui vous donnera le goût d'y revenir!

Rapport du maire

Rapport du maire 2018

Déposé lors de la séance du conseil du lundi, 4 juin 2018 à 19h

Bonjour à toutes et à tous. Voici, en vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, le rapport du maire.

L'année 2017 a permis plusieurs réalisations telles que :

- Exécution des travaux sur la Montée Dinel
- Démolition de la bâtisse du 73 rue Hôtel-de-Ville et aménagement d'un stationnement au cœur du village, la *Place 73*
- Achat d'un tracteur John Deere, nécessaire à la réalisation de nombreuses tâches et travaux
- Restructuration des postes du département de la voirie
- Finalité de la réforme cadastrale
- Divers mandats à Asisto Inc. pour bonifier le projet d'égout dans le centre urbain de la municipalité, en vue du dépôt d'une nouvelle demande de subvention

Je profite de l'occasion pour vous annoncer quelques projets déjà réalisés ou à réaliser pour l'année 2018 tels que :

- Annulation du *Festival Le Porc Épique*, remplacé par une nouvelle activité, *Le Souper festif du maire*, qui aura lieu lors de la même fin de semaine que l'*Expo d'autos*
- Début des travaux sur la montée Dumouchel
- Finaliser les travaux dus au bris de conduite d'égout pluvial sur la rue Pilon
- Installation de piézomètres afin de mesurer la hauteur de la nappe phréatique dans le secteur villageois

L'année 2017 s'est terminée avec un surplus de 179 137 $, le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017 s'élevait à 324 375 $, et le surplus affecté s'élevait à 131 601 $. La réalisation a été de 1 974 924 $ alors que les prévisions budgétaires étaient de 1 644 190 $.

Finalement, je veux profiter de cette occasion pour souhaiter à tous en mon nom, au nom des conseillers, conseillères et au nom de nos employés (es), un très bel été et de belles vacances estivales.

Gilles Tremblay
Maire de la municipalité de Chénéville

Conseils d'expert / MRC de Papineau

Un service d'aide à la rénovation patrimoniale

Bien planifier ses travaux permet d'éviter des erreurs et des dépenses inutiles

Objectifs

- Améliorer le cadre de vie des citoyens;
- Augmenter le pouvoir attractif du territoire de la MRC;
- Valoriser le patrimoine bâti et l'identité distinctive des municipalités.

Qui peut obtenir ce service?

- Les propriétaires d'immeubles résidentiels, commerciaux ou institutionnels;
- D'intérêt patrimonial;
- Situés sur une rue principale dans un noyau villageois ou sur l'une des routes importantes de la MRC de Papineau (148, 307,309, **315,** 317, **321** et 323).
- Les propriétaires d'immeubles situés sur une rue principale, dans un secteur assujetti à un règlement sur les PIIA.

L'offre de service

- Des esquisses pour la réalisation de vos travaux de restauration ou de rénovation;
- Des fiches-conseils sur les matériaux, les techniques et les palettes de couleurs à utiliser pour votre projet.

Les esquisses et fiches-conseils sont réalisées par des professionnels, dans le respect de la règlementation municipale (PIIAQ, citation, etc.).

Pour valider votre admissibilité et soumettre une demande de service, communiquez avec:

Marie France Bertrand
819 427-6243, poste 1408
bertrand@mrcpapineau.com
www.mrcpapineau.com

Coop Santé du Nord de la Petite-Nation

Le Dr. Mathieu Guilbault sera à la coopérative le samedi 16 juin de 9h à 12h. Les membres et non-membres peuvent prendre rendez-vous à partir du lundi 11 juin.

Mme Mélanie Letendre, infirmière praticienne spécialisée est présente à la coopérative 3 jours par semaine soit les lundis, mercredis et jeudis de 8h à 15h. Vous pouvez prendre rendez-vous du lundi au vendredi au **819 508-2070**.

Il y a des prélèvements sanguins tous les vendredis matin de 7 h à 8 h. Il est très important de prendre un rendez-vous en téléphonant à la Coop.

Les heures d'ouverture de la coopérative sont :

Les lundis :	de 8h à 16h	- Infirmière
Les mercredis :	de 8h à 16h	- Infirmière
Les jeudis :	de 8h à 16h	- Infirmière

Les services professionnels de la Coop sont :
(Certificat cadeau disponible)

Kinésiologue :	M. François Ménard	819-230-1331
Acupuncture :	Mme Rébecca Bergeron	819-962-7583
Massothérapie & réflexologie:	Mme Josée Charette	819-598-4922
Podologie :	Mme Dominique Rakotomanga	819-351-4985

Prenez note que la coopérative sera fermée les lundis 25 juin et 2 juillet 2018

La Coop Santé tient à remercier le Cercle des Fermières de Chénéville pour le don de chaussettes disponibles à l'entrée pour les citoyens utilisant les services de la Coop.

Un gros merci pour votre générosité!

Maison des jeunes/Prévention César

La maison des jeunes est en fonction au gymnase du Centre St-Félix-de-Valois.

Voici l'horaire de leurs activités : mardi et jeudi 15h à 21h .

Pour y aller, passez par la porte arrière de l'édifice.

Pour plus d'informations, suivez-les sur Facebook!

Déjeuners de crêpes

Comme chaque année, les Chevaliers de Colomb vous convient à leurs déjeuners de crêpes annuels. Ils seront sous le chapiteau sur le terrain de l'Église pour vous recevoir **du 20 au 24 juillet 2018**.

BAZAR

Du 20 au 23 juillet 2018 aura lieu le BAZAR de la Fabrique de la Paroisse St-Félix-de-Valois. Les profits de cet événement annuel permettent à la Fabrique d'assurer l'entretien de l'église.

Écocentre

Heures d'ouverture :	8h00 à 16h00 du jeudi au lundi Sur appel – mardi et mercredi
Adresse :	123, chemin du Parc, Municipalité de Lac-Simon *Site de l'ancien dépotoir municipal*
Téléphone :	819 428-3906, poste 1879

Fermé les 24 juin et 1er juillet 2018

Visite agente en environnement

À l'attention des résidents du périmètre urbain

À partir de cette semaine et pour une durée d'environ quatre mois, la Municipalité va réaliser le relevé des installations sanitaires des résidences du centre du village. L'objectif est de mettre à jour le dernier relevé réalisé en 2012 afin de compléter les études de faisabilité pour l'implantation d'un réseau d'assainissement et soumettre une demande de subvention auprès du MAMOT.

Les résidences ciblées recevront une lettre pour les aviser. Une agente en environnement, employée par la municipalité et identifiée comme tel, se présentera à ces adresses durant la journée.

Merci de votre collaboration!

Comité consultatif d'urbanisme

Nous sommes à la recherche de nouveaux membres pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le Comité est chargé d'assister le Conseil municipal dans l'élaboration, la révision et le maintien de son plan et sa réglementation d'urbanisme. Les membres doivent être des propriétaires résidents de Chénéville. L'implication demandée est environ une réunion par mois, au besoin. Si les nouveaux défis vous intéressent, communiquez avec nous.

Travaux montée Dumouchel

Grâce l'obtention d'une subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, la montée Dumouchel bénéficiera d'une cure de rajeunissement! Effectivement, **à partir du 11 juin**, des travaux (changement de ponceaux, réfection de chaussée et autres) auront lieu sur la montée Dumouchel. La voie ne sera ouverte qu'aux véhicules d'urgence et à la circulation locale seulement. Il est donc a prévoir certains moments d'attente pour passer, parfois jusqu'à 40 minutes. Il y aura même fermeture complète lors de certains travaux. Des détours seront indiqués par de la signalisation appropriée.

Pour vous tenir au courant de l'état d'avancement des travaux, veuillez consulter notre site internet.

Terrains et bâtiments municipaux

Caméras de surveillance et vandalisme

Du vandalisme a eu lieu à plusieurs reprises au Parc Robert-Latour et dans le sentier de la montagne. Ces gestes ont entraîné des coûts à la municipalité et le conseil a décidé de faire installer des caméras de surveillance dans ce secteur ainsi que dans les bâtiments municipaux. Si vous êtes témoins d'actes de vandalisme ou si vous constatez des situations anormales, n'hésitez pas à contacter en toute discrétion madame Suzanne Prévost, directrice générale au 819 428-3583, poste 1202 ou composez le 911 pour toutes urgences.

Bureau d'accueil touristique

Le bureau d'accueil touristique (BAT) est un lieu d'accueil à vocation locale, où les services offerts couvrent principalement le territoire desservi, soit à l'échelle d'un quartier, d'une localité ou de municipalités voisines. Donc, en ce qui concerne le BAT de notre municipalité, c'est un endroit de référence pour s'informer des services et activités de notre municipalité et des environs. Si vous avez un commerce ou une entreprise, que vous offrez la location de chalets ou avez des chambres à louer, veuillez en aviser le BAT ainsi que la mairie. Nous offrons la possibilité de vous afficher sur nos babillards ainsi que sur notre site internet.

Le bureau d'accueil touristique est situé dans le Centre St-Félix de Valois, au 77, rue de l'Hôtel-de-Ville. Il est actuellement ouvert pour accueillir les touristes et les citoyens. N'hésitez pas à vous y informer de ce qui se passe dans notre belle municipalité!

N'oubliez pas! Le stationnement ***Place 73*** est disponible pour tous les visiteurs du Centre. Nous vous demandons de ne pas vous stationner dans la rue. **De nouveaux panneaux seront installés sous peu indiquant où le stationnement est interdit.**

École Adrien-Guillaume

Bonjour,

En cette fin d'année scolaire, notre école organise plusieurs activités. En voici quelques -unes.

La Grande Récré

La *Grande Récré* s'est déroulée le 15 mai 2018 au parc national de Plaisance. Notre école a été choisie, car nous étions inscrits à « Force 4 » et le but de cette activité est de nous faire bouger. Quand on est arrivé, l'équipe de « Force 4 » nous a fait bouger au son de la musique. Ensuite, nous devions effectuer un parcours. L'épreuve était constituée de 2 km aller-retour. Voici les obstacles que nous avons dû franchir. Il y avait des murs à escalader, des poutres, passer sur un pont suspendu et sauter sur des trampolines. Il y avait aussi un immense jeu gonflable très amusant. De plus, pendant le parcours, nous devions trouver les mascottes cachées qui représentent « Force 4 ».

La GTE (Grande Tournée des Écoles)

La *GTE* s'est déroulée le 17 mai 2018 à l'école de St-André-Avellin. Les élèves de la maternelle jusqu'à la 5e année ont marché dans le sentier LJP durant 4 km. alors que les élèves de 5e-6e année ont parcouru 12 kilomètres de SAJO jusqu'à l'école. Dans la cour d'école, il y avait plusieurs jeux gonflables. Après avoir diné, on a accueilli les cyclistes au son de la danse Wixx.

Sortie à venir : le camp des Débrouillards

Afin de souligner la fin de l'année, toute l'école se rendra pour une journée plein air au camp des Débrouillards à Arundel, le 20 juin prochain. Sur place, plusieurs activités seront au menu : on peut faire par exemple de la tyrolienne, de l'escalade, du canot, du rabaska, des expériences scientifiques, de l'hébertisme, du kayac et, sur le lac, nous pourrons nous amuser sur l'ile flottante.

Avec l'arrivée du beau temps, les vacances approchent à grands pas et nous voulons en profiter pour vous souhaiter de passer un bel été en famille!

Article écrit par Kelly-Anne Godin et Noémi Doucet

Événement de vélos

Venez encourager le passage des cyclistes! Tour CIBC Charles-Bruneau (événement provincial réunissant des cyclistes de partout au Québec) le **5 juillet** et le Club Vélo Plaisirs le **21 juillet 2018.**

Badminton

Le badminton fait relâche pour l'été à compter du 18 juin.
De retour le 10 septembre 2018.

Pickleball et tennis

Pendant la saison estivale, il est possible de jouer au tennis ou au pickleball sur la patinoire. Le tracé des aires de jeux au sol est fait pour ces deux sports. Par contre, le terrain ne peut malheureusement accueillir les 2 sports en même temps. C'est le principe de *premier arrivé, premier servi* qui prime.

Pour pouvoir jouer au nouveau sport tendance qu'est le pickleball, vous devez vous présenter au bureau d'accueil touristique durant les heures d'ouverture afin qu'un employé installe le filet nécessaire ou vous forme pour le faire. Deux terrains sont disponibles simultanément. Vous pouvez également louer, au même endroit, l'équipement pour pratiquer ce sport, soit une raquette et une balle. Le tarif de location est de 2.00$ pour les résidents de Chénéville.

Le filet de tennis est installé en permanence pour l'été. Vous pouvez donc aller y jouer à votre guise, lorsqu'il est libre.

Bienvenue à tous!

Bibliothèque

<u>La Biblio est ouverte selon l'horaire suivant:</u>
-lundi de 18h à 20h
-mercredi de 13h à 16h
-jeudi de 18h à 20h
-samedi de 9h à midi

Pour connaître tous les services disponibles à la bibliothèque, passez nous voir ou visitez le www.reseaubiblioouataouais.qc.ca

LIVRES USAGÉS À VENDRE
La bibliothèque propose plusieurs livres usagés à vendre, à petits prix.
Les profits de la vente de ces livres serviront à acheter des nouveautés.

Visitez gratuitement le Manoir-Papineau en empruntant une carte musée!

Grâce au retour du partenariat avec Parcs Canada, les abonnés des bibliothèques membres du Réseau BIBLIO de l'Outaouais peuvent, pour une douzième année consécutive, emprunter gratuitement une carte musée pour visiter le lieu historique national du Manoir-Papineau. Les citoyens de Chénéville peuvent dès maintenant, au moyen de leurs cartes d'abonnés, obtenir une carte musée à la bibliothèque, donnant accès gratuitement au Manoir-Papineau. La carte musée permet à deux adultes de découvrir les richesses du manoir seigneurial construit en 1850 par Louis-Joseph Papineau, politicien et seigneur de la Petite-Nation. Une visite guidée vous dévoilera le raffinement du décor victorien du Manoir et l'ameublement typique de cette époque. Les abonnés peuvent emprunter cette carte pour une période maximale de 2 semaines.

Nouveau service disponible à la bibliothèque:

Souper festif du maire

Samedi 14 juillet 2018

Méchoui de porc, spécialité de la
Ferme porcine Jean-Pierre Lavergne de
Chénéville, avec service de bar
Suivi du spectacle du Brian Harbec Band

Billets en vente à l'hôtel de ville

Exposition d'autos anciennes

Dimanche 15 juillet 2018

Au centre du village
Entrée gratuite pour tous (visiteurs et exposants)
Animation musicale, cantine et bar sur place

Informations : 819 428-3583, poste 1285
loisirs.cheneville@mrcpapineau.com